

Le 26 août 2009

L'Honorable Stockwell Day
Ministre du Commerce international
125, Sussex Drive
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Objet : Projet de loi C-32

Monsieur le Ministre,

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est très préoccupé par certains aspects du projet de loi C-32 modifiant la *Loi sur le tabac*. Ce projet de loi a été adopté par la Chambre des communes et doit maintenant être approuvé par le Sénat. Ces aspects du projet de loi, si ce dernier entre en vigueur sans modification, pourraient provoquer des dommages importants à certains secteurs de l'économie canadienne de même qu'à la réputation du Canada comme pays ouvert au commerce. C'est pourquoi nous ajoutons notre voix à celle d'autres intervenants canadiens et étrangers qui vous ont fait part de leurs préoccupations ces dernières semaines, et nous vous demandons d'intervenir dans ce dossier.

Selon notre compréhension, le projet de loi C-32 vise à protéger les mineurs contre la mise en marché de cigarettes et de petits cigares aromatisés contenant des additifs à saveur de fruit et de confiserie qu'ils trouveraient particulièrement attrayants. Le CPQ appuie tout à fait l'objectif général du gouvernement à l'égard de la prévention du tabagisme auprès des personnes d'âge mineur.

Toutefois, comme il est rédigé, le projet de loi aurait pour effet de bannir plusieurs saveurs et additifs utilisés dans la fabrication de cigarettes de style américain consommées par des adultes qui n'ont rien à voir avec ce type de produit. Les cigarettes de style américain sont constituées d'un mélange contenant notamment du tabac Burley, dont la fabrication requiert des additifs visant à enlever le goût amer du tabac, et qui sont impossibles à déceler. Ces cigarettes classiques et conventionnelles n'ont aucun attrait particulier pour les mineurs malgré l'utilisation des additifs.

Les cigarettes de style américain sont l'un des deux types de cigarettes les plus répandus au monde. Ce produit, bien qu'il constitue une portion très faible du tabac vendu au Canada, est tout à fait standard et fait partie depuis toujours du choix qui s'offre aux consommateurs adultes. Dans la mesure où le projet de loi vise non pas à limiter le choix du consommateur adulte, mais à enlever du marché des produits attrayants pour les mineurs, nous croyons qu'il devrait être modifié pour s'assurer qu'il atteigne précisément sa cible.

Cela est d'autant plus important que nous craignons les conséquences inattendues et néfastes pour l'économie canadienne d'une intervention législative trop vaste et mal ciblée. En effet, en

bannissant à toutes fins utiles l'importation de ce type de tabac et la fabrication par des entreprises canadiennes de cigarettes qui en contiennent, le Canada s'attaque sans raison spécifique à un produit étranger et pourrait contrevenir ainsi aux accords internationaux sur le commerce.

Le CPQ appuie sans réserve vos efforts récents pour libéraliser le commerce avec l'Europe et d'autres pays et régions du monde, de même que pour élargir la portée de l'ALÉNA. Dans le contexte de crise que nous vivons, et alors que votre gouvernement tente de minimiser les tentations protectionnistes chez nos voisins américains, il ne serait pas prudent d'envenimer la situation en créant une controverse inutile autour de produits du tabac importés des États-Unis.

D'autres répercussions de ce projet de loi pourraient également avoir un impact négatif sur nos membres. Comme vous le savez, la contrebande de cigarettes reste un problème important dans notre pays et fait perdre des revenus considérables aux petits détaillants qui vendent légalement les produits du tabac. En interdisant la vente d'un produit du tabac considéré comme un produit standard, le gouvernement canadien risque fort de pousser les consommateurs actuels de ce produit à se tourner vers le marché noir et à alimenter encore davantage le phénomène de la contrebande.

Monsieur le Ministre, le projet de loi C-32, comme il est rédigé, compromet plusieurs des efforts que vous et votre gouvernement avez engagés pour accroître les échanges commerciaux et stimuler l'économie canadienne. J'espère que vous et vos collègues du Conseil des ministres saurez reconnaître la nécessité de rediriger le processus législatif pour apporter les modifications qui s'imposent avant que les conséquences négatives que nous appréhendons se réalisent.

Le président,



Yves-Thomas Dorval

c.c. : L'Honorable Leona Aglukkaq, ministre de la Santé
L'Honorable Marjory LeBreton, leader du gouvernement au Sénat
L'Honorable James Cowan, leader de l'opposition au Sénat
L'Honorable Scott Brison, porte-parole de l'opposition officielle en matière de commerce internationale
M. Serge Cardin, porte-parole du Bloc québécois en matière de commerce international
M. Peter Julian, porte-parole du Nouveau parti démocratique en matière de commerce international